



Votants : 76
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 14 septembre 2018
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 25 septembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 24 septembre 2018

DIRECTION GENERALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-ROMANS-DES-CHAMPS POUR SON PROJET DE REHABILITATION DES VOIES COMMUNALES

Titulaires présents :

Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jérôme BALOGÉ à Claude ROULLEAU, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Marie-Chantal GARENNE à Christine HYPEAU, Alain GRIPPON à Yvonne VACKER, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Dominique JEUFFRAULT à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOURL à Michel HALGAN, Jacques MORISSET à Alain LECOINTE, René PACAULT à Michel PANIER, Marc THEBAULT à Lucien-Jean LAHOUSSE

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Jean-Claude FRADIN, Simon LAPLACE, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jérôme BALOGÉ, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Luc DELAGARDE, Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURL, Dany MICHAUD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Marc THEBAULT

Président de séance : Claude ROULLEAU

Secrétaire de séance : Lucien-Jean LAHOUSSE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20180924-C21-09-2018-DE
Date de télétransmission : 28/09/2018
Date de réception préfecture : 28/09/2018

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 24 SEPTEMBRE 2018

DIRECTION GENERALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-ROMANS-DES-CHAMPS POUR SON PROJET DE REHABILITATION DES VOIES COMMUNALES

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 26 septembre 2016 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité 2016-2021,

Vu la délibération du 12 mars 2018 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 2018-2020,

Vu la délibération du 5 avril 2018 de la Commune de SAINT-ROMANS-DES-CHAMPS sollicitant le PACT 2018-2020 pour le projet de « Réhabilitation des voies communales ».

La commune de SAINT-ROMANS-DES-CHAMPS a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 8 600 euros au titre du PACT 2018-2020 pour son projet de « Réhabilitation des voies communales ». La dotation pour la programmation 2018-2020 est de 8 441 euros. Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 33 722,50 euros HT. La CAN est sollicitée avec l'appui financier du PACT 2018-2020 à titre complémentaire, avec un autofinancement communal, de 17 031,50 euros.

Ce projet permettra :

- de procéder à la réfection de trois voiries en très mauvais état et qui font l'objet de réclamations des habitants. Il s'agit de la route de la cantine, de la voie communale n°13 et de la route du lavoir.

Ce projet répond, au sens de l'article 2 du règlement du PACT 2018-2020, aux enjeux :

- d'un territoire en mutation : rénovation et remise à niveau des espaces publics.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Attribuer une subvention de 8 441 € au titre du PACT 2018-2020 à la Commune de SAINT-ROMANS-DES-CHAMPS,

- Autoriser le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 6 du règlement du PACT et les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept, jeudi 5 avril 2018, à 20h30

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sophie BROSSARD, Maire.

Date de la convocation : 27 mars 2018

Présents : Mesdames Séverine BRISSON, Nathalie BROSSARD, Sophie BROSSARD,
Messieurs, David DIAS, Rémi GAUFICHON, Olivier POUGNARD, Xavier RIVAULT

Absents excusés : Madame Valérie VERRIER,

Monsieur Stéphane POUGNARD donne pouvoir à Monsieur Olivier POUGNARD

Absents non excusés : Messieurs Daniel GIRAUD, Jean-François MARTEAU,

Membres en exercice : 11 Membres présents : 07 Membres votants : 08

Secrétaire de séance : Monsieur Rémi GAUFICHON

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCM-7.2018

Objet : Choix de prestataires pour les travaux de voiries

VU les relevés de vitesse réalisés en mai 2017 démontrant que le bourg est traversé à une allure relativement excessive,

VU la dégradation de certaines voies communales et la nécessité de les restaurer de façon pérenne,

CONSIDERANT le souhait de la Commune de procéder à la sécurisation des administrés ;

CONSIDERANT les demandes de devis auprès de différents prestataires ;

VU les devis reçus :

1. pour la sécurisation du bourg

| Prestataires | Montant HT | | Montant TTC | |
|------------------|--------------------|---------------------------|--------------------|---------------------------|
| | Tout le bourg à 30 | 30 au niveau des coussins | Tout le bourg à 30 | 30 au niveau des coussins |
| SIGNAUX GIROD | 3970.41 | 3 660.90 | 4 764.49 | 4 393.08 |
| SIGNAL TP | 4 384.85 | 4 529.14 | 5 261.82 | 5 434.97 |
| ACCES ATLANTIQUE | | 3 765.30 | | 4 518.36 |

2. pour la restauration des voies communales

| Prestataires | Route de la Cantine | VC N° 13 | Route du Lavoir | TOTAL HT | TOTAL TTC |
|--------------|---------------------|-----------|-----------------|-----------|------------|
| ROCHE TP | 9 125,00 | 12 175,00 | 12 422,50 | 33 722,50 | 40 467,00 |
| COLAS | 12 818,73 | 13 127,40 | 15 628,80 | 41 574,93 | 49 889,92 |
| EIFFAGE | | | | 95 120,70 | 114 144,84 |

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20180924-C21-09-2018-DE
DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

Accusé de réception en préfecture 1
079-200041317-20180924-C21-09-2018-DE
Date de télétransmission : 28/09/2018
Date de réception préfecture : 28/09/2018

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Le conseil municipal,**

- Article 1 :** Décide de valider le devis de :
- La société Signaux Girod qui présente l'offre la plus intéressante à prestations égales pour les travaux de sécurisation du bourg
 - La société Roche TP pour la remise en état des voies communales;
- Article 2 :** Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Département (CAP 79 et Sécurité Routière) ;
- Article 3 :** Autorise Madame le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès de la Préfecture (DETR) ;
- Article 4 :** Autorise Madame le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès de la Communauté d'Agglomération Niortaise (PACT2) ;
- Article 5 :** Dit que les crédits seront inscrits au budget 2018
- Article 6 :** Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ces décisions.

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Des Deux-Sèvres, le
Et publication du

Le Maire, ~~Sophie~~ BROSSARD



Accusé de réception en préfecture
079-217902949-20180405-DCM-7BIS2018-
DE
Date de télétransmission : 04/05/2018
Date de réception préfecture : 04/05/2018

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20180924-C21-09-2018-DE
Date de télétransmission : 28/09/2018
Date de réception préfecture : 28/09/2018